

Année scolaire 2022-2023
E SÉANCE

Conseil D'établissement de l'école de la Clé-du-boisé

PROCÈS-VERBAL

Séance tenue le 25 septembre 2023 à la Clé-du-Boisé à 18h30

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

Étaient présents :

Parents :

- Pascal Goyette
- Sébastien Michaud
- Éric Lavoie
- Lucie Carolle Kenmogne
- Marie-Josée Béland - substitut
- Aurélie Morelle - substitut

Personnel de l'école :

- Kathleen Côté, direction
- Sylvain Richard, enseignant
- Philippe Larue, enseignant
- Sébastien Levasseur Desrosiers, enseignant
- Marie-Pier Poulin, psychoéducatrice
- David-Alexandre Méthot, technicien en loisirs

Membre de la communauté :

- Élyse Lemay, la Maison des jeunes

Était absent :

- Nancy St-Laurent, parent

1. 1.1 Ouverture de la rencontre à 18h33

Le quorum est respecté.


CE23-24-01

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

Il EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Levasseur-Desrosiers, appuyé par monsieur Sylvain Richard et **résolu** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité

- CE23-24-02** **1.3 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2022** 
- II EST PROPOSÉ** par madame Marie-Josée Béland, appuyé par madame Aurélie Morelle et **résolu** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté
- ADOPTÉ** à l'unanimité
- 1.4 Suivi au procès-verbal**
Pas de suivi
- 2. Points de décision**
- CE23-24-03** **2.1 Élection des officiers**
- Président : Pascal Goyette
Secrétaire : Marie-Pier Poulin
- II EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Lavoie, appuyé par monsieur David-Alexandre Méthot et **résolu** pour l'élection des officiers
- ADOPTÉ** à l'unanimité
- CE23-24-04** **2.2 Calendrier des rencontres**
- Une copie a été remise à l'assemblée des parents
- II EST PROPOSÉ** par madame Lucie Carolle Kenmogne, appuyé par monsieur Pascal Goyette et **résolu** d'adopter le calendrier des rencontres
- ADOPTÉ** à l'unanimité
- CE23-24-05** **2.3 Adoption des règles de régie interne**
- Mme Lucie Carolle Kenmogne questionne la signification du quorum. Mme Côté nomme que la moitié + 1 des parents doivent être présents. Un ajout aux règles de régie interne (3,.2) sera fait afin de préciser la définition du quorum pour le conseil d'établissement.
- II EST PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Michaud, appuyé par monsieur Sylvain Richard et **résolu** d'adopter les règles de régie interne
- ADOPTÉ** à l'unanimité
- 3. Points d'approbation**
- CE23-24-06** **3.1 Activités scolaires, parascolaires et sorties**
- La directrice Mme Kathleen présente les activités proposées.
Campagnes de financement
- Monsieur David-Alexandre Méthot explique les campagnes de financement. Dans les dernières années, la vente de chocolat était appréciée par les parents. Les campagnes de financement permettent de payer l'activité classe-neige, la sortie de fin d'année, les activités passions au secondaire ou toutes autres sorties récréatives ou culturelles qui dépassent le montant offert par le ministère., etc. Monsieur Éric Lavoie propose que le coût des activités soit mentionné à l'inscription. Monsieur Goyette propose qu'il soit inscrit « un arrangement peut être fait pour le paiement ».

L'aide aux devoirs

- L'aide aux devoirs est offerte le mardi et le jeudi soir par la maison des jeunes. Trois soirs par semaine seront probablement offerts à partir de janvier. Quand il n'y a pas d'intervenant de la maison des jeunes, il y aura un surveillant à l'école.

Activités passions (au secondaire)

- Il y aura un ajout d'activités des passions (d'un contrat entre 0\$ et 40\$).

II EST PROPOSÉ par madame Aurélie Morel, appuyé par monsieur Éric Lavoie et **résolu** d'adopter les activités scolaires, parascolaires et sorties

ADOPTÉ à l'unanimité

4. **Points d'information**

4.1 **Dénonciation d'intérêt**

Rappel aux parents du conseil d'établissement qu'ils doivent remplir le formulaire de déclaration d'intérêt potentiellement conflictuel d'un membre du conseil d'établissement.

4.2 **Formation obligatoire pour les nouveaux membres**

Les membres qui siègent pour la première fois sur un conseil d'établissement du CSSDN doivent suivre une formation en ligne. Celle-ci est obligatoire.

4.3 **Projet cour d'école**

La direction fait état de l'avancement du projet de la cour d'école. Une piste d'hébertisme et des balançoires seront installées. Certains arbres devront être coupés et le terrain sera préparé à l'automne 2023. Les installations devraient être prêtes au printemps 2024. La direction informe qu'il y aura des modifications au stationnement et aux débarcadères. Ultérieurement, une surface de deck-hockey sera installée. Madame Aurélie Morel questionne les jeux en place et la direction explique que du matériel est disponible (cordes à danser, ballons, etc..) et les activités sont organisées (par exemple, le soccer.)

5. **Rapport des comités**

5.1 **Représentant au comité de parents**

Il n'y a pas encore eu de rencontre du comité pour l'année 2023-2024.

5.2 **Représentant au comité EHDAA**

Aucun parent ne siège sur le comité.

5.3 **Personnel de l'école**

Monsieur David-Alexandre parle de l'activité passion de septembre pour le secondaire et qui a eu lieu à Arbraska. Les élèves ont apprécié, mais certains n'ont pas pu faire l'activité par manque de temps.

En lien avec les photos scolaires, madame Morel nomme que le site est facilitant et les photos semblent appréciées. La direction propose de poursuivre pour une

deuxième année avec la compagnie actuelle. Madame Morel propose de faire les photos à l'extérieur. La reprise de photos aura lieu le 18 octobre. Madame Béland nomme qu'elle a été avisée de la date de la prise de photo deux journées avant.

La plateforme Collecto est utilisée pour l'inscription des activités parascolaires et monsieur Lavoie propose qu'un courriel de confirmation soit envoyé.

6. Questions diverses

On questionne le programme PEVR. La direction explique que le PEVR (programme d'engagement vers la réussite) est une reddition de compte au ministère pour la mise en place d'orientations à donner aux écoles afin d'assurer la réussite des élèves. Mme Côté nomme que les parents ont reçu un résumé du PEVR du CSSDN et que le projet éducatif sera travaillé tout au long de l'automne et présenté au conseil d'établissement. Il devra être adopté par le conseil d'établissement avant le 22 décembre 2023.

La direction explique que le comité EHDA est un comité consultatif concernant les élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

CE23-24-07 7.

Correspondance

Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ par madame Marie-Pier Poulin, appuyé par monsieur Pascal Goyette et **résolu** de levée l'assemblée à 19h56.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pascal Goyette
Président


Kathleen Côté
Directrice